

1 - RUBRIQUES INTRODUCTIVES

1.1 – ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Fabricant des produits de précision depuis son origine, LEMAN INDUSTRIE est actuellement bien située sur son marché et appréciée de ses clients pour sa technique.

Les exigences du marché en permanente évolution nous obligent à adapter continuellement nos prestations. Le développement et l'amélioration continue d'un système de management commun de la qualité et de l'environnement doit nous permettre d'anticiper ces évolutions et de satisfaire pleinement les besoins et attentes de chacun des partenaires de l'entreprise, à savoir les clients, le personnel et les autres parties intéressées (actionnaires, administration ...) et ainsi de conserver un avantage face à la concurrence.

A cette fin, des axes stratégiques ont été définis :

- Augmenter notre Marge Brute
- Réduire le coût de développement de nos projets
- Améliorer la relation avec nos Clients. (confiance, image, proactivité, réactivité)
- Améliorer la rentabilité de nos produits
- Améliorer nos performances environnementales

la direction s'engage à tout mettre en œuvre pour :

- Améliorer notre réactivité pour répondre aux requêtes clients (appels d'offre, assistance, incidents ...)
- Anticiper les évolutions du marché en s'adaptant aux nouvelles technologies et en développant nos compétences techniques
- promouvoir la qualité jusqu'au zéro défaut
- Diminuer les coûts de non qualité internes et externes
- former, motiver et impliquer l'ensemble du personnel et plus particulièrement le management intermédiaire et pilotes de processus, dans notre démarche de culture qualité, automobile, environnementale.
- être conforme vis-à-vis de la réglementation environnementale en vigueur, tout en respectant la provenance et la légalité de ses composants et matières (REACH, RoHS, Conflict Mineral)
- Réduire à la source les risques potentiels de nuisance environnementale dans l'ensemble de ses activités (de conception, de production ...)
- Optimiser la consommation des ressources naturelles, des énergies et la gestion de nos déchets.
- prévenir toute pollution, chronique ou accidentelle ainsi que tout risque d'accident et atteinte à la sécurité des personnes
- Améliorer la communication interne en lien avec le SME

La société LEMAN INDUSTRIE est consciente de ses devoirs en terme de responsabilités sociétales et environnementales (RSE).

Plus qu'une exigence morale ou réglementaire, nous considérons le RSE comme un avantage compétitif et différenciateur.

A ce titre, les principes et comportements appliqués au sein du groupe LEMAN, décrits dans le tableau ci-dessous (selon règles AIAG et le pacte mondial des nations unies), traduisent notre détermination à mener nos affaires avec éthique, intégrité, et dans le strict respect des lois et règlements en vigueur.

POLITIQUE QUALITE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

Et ce quel que soit le pays dans lequel nous concevons, fabriquons et livrons nos produits
Nous encourageons toutes les parties prenantes à avertir leur management de tout écart à ces règles.

Critères	Ref UN Global Compact	Engagement LEMAN INDUSTRIE
Travail des enfants	5	Le travail des enfants n'est pas toléré et l'âge de l'emploi doit être en conformité avec le droit du travail local
Travail forcé	4	Toute forme de travail forcé ou obligatoire, y compris la traite des personnes, est proscrite
Salaires et bénéfices	2	La rémunération et les avantages doivent être compétitifs et conformes à la législation locale, Y compris celles relatives aux salaires minima, aux heures supplémentaires et aux prestations prévues par la loi
Horaires de travail	2	Les heures de travail doivent être conformes aux lois locales en vigueur
Harcèlement et discrimination	6	Le harcèlement ou la discrimination contre les employés sous quelque forme que ce soit ne sont pas acceptables. Cela inclut, mais sans s'y limiter, le sexe, la race, la couleur, la caste, le handicap, le statut d'ancien combattant, L'appartenance syndicale, les convictions politiques, l'origine, la religion, l'âge, la grossesse ou l'orientation sexuelle
Liberté d'expression, d'association	3	Les travailleurs doivent pouvoir communiquer ouvertement avec la direction sur les conditions de travail sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement Les travailleurs doivent avoir le droit d'associer, d'adhérer ou non à des organismes, de se faire représenter, en conformité avec les lois locales
Pot-de-vin et corruption	10	La société ne tolère pas l'offre ou l'acceptation d'argent, de cadeaux, ou faveurs ayant pour but d'influencer indûment le comportement d'un autre individu, une organisation, un employé du gouvernement, un politicien ou un organisme gouvernemental afin d'obtenir un avantage commercial ou personnel. La corruption n'est pas permise, même dans les pays ou régions, où elle peut apparaître tolérée.
Santé et sécurité	1	Les travailleurs doivent disposer d'un environnement de travail sûr et sain qui satisfait ou dépasse les normes applicables en matière de sécurité et de santé au travail
Environnement et durabilité	7 8 9	La société doit poursuivre une protection environnementale efficace tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin de réduire l'empreinte environnementale de nos produits tout au long de leur cycle de vie. Tous les produits fabriqués, les matériaux et substances appliqués utilisés dans le processus doivent répondre aux normes environnementales pour la conception, le développement, la distribution, l'utilisation, l'élimination ou le recyclage. Une telle approche globale comprend, sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La réduction des consommations d'eau et d'énergie ➤ L'utilisation des énergies renouvelables ➤ La réduction des émissions de gaz à effet de serre ➤ La gestion appropriée des déchets ➤ La formation des employés
Fournisseurs		Les relations client – fournisseur sont la base du processus achat LEMAN INDUSTRIE dans une démarche d'achat responsable, s'engage vis-à-vis de ses fournisseurs, à les traiter avec éthique et respect dans un esprit de fournisseur - partenaire Dans cette optique, LEMAN INDUSTRIE attend de ses fournisseurs une adhésion et application totale de son code de conduite.

La direction de LEMAN INDUSTRIE a désigné Madame Fabienne CHAMPENOIS comme représentant de la direction et lui a donné l'autorité nécessaire pour qu'il assure la mise en œuvre, le respect et l'amélioration du Système de Management de la Qualité et de l'Environnement.

Le Président
Florent BONTAZ